Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/26
ID : 048-214801045-20260928-2026_82-DE

MAIRIE DE NASBINALS
LOZÈRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NASBINALS

Procès-Verbal de la séance du 29 juillet 2026

Président : Bernard BASTIDE

Secrétaire : Isabelle CAZEAUX

Présents (13) : Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Jean-François MONTIALOUX, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Patrick BRIOUDES, Marie Louise CALMEL, Isabelle CAZEAUX, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Laurent MOULIADE, Jean PRAT.

Représenté (2) : Patricia SOUCHON, Bruno GABRILLARGUES.

Absent et absent excusé (0) :

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

NOMBRE DE VOTANTS : 15

Participait également à cette séance ordinaire Mme Catherine BRUNEL, secrétaire général.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès-verbal Conseil municipal du 01/07/2026
- Droit au tirage des coupes de bois de Nasbinals et de Montgros-Montgrousset-Le Beaulès-Le Cher
- Affermissement des tranches optionnelles n° 1 et 2 du marché public de travaux relatif à l'aménagement de l'entrée est - Route d'Aumont
- Programme de voirie communale 2026
- Décisions modificatives
- Subventions diverses
- Questions diverses

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Isabelle CAZEAUX est désignée Secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/26
ID : 048-214801045-20260928-2026_82-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/07/2026

Vu l'envoi du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1er juillet 2026 aux élus par mail le 24 juillet 2026 avec l'ordre du jour de la séance du 29 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 01/07/2026.

POUR :	15	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0

DROIT AU TIRAGE DES COUPES DE BOIS DE NASBINALS ET DE MONTGROS-MONTGROUSSET-LE BEAULES-LE CHER

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les coupes de bois de Nasbinals et de Montgros-Montgrousset-Le Beaulès-Le Cher vont être réalisées à l'automne.

Il demande au Conseil municipal de fixer le montant du droit de tirage qui doit être payé par chaque ayant-droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de fixer à 40 €uros le montant de ce droit qui sera payé par chaque ayant-droit à la caisse du Service de Gestion Comptable de Marvejols.

POUR :	15	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0

AFFERMISSEMENT DES TRANCHES OPTIONNELLES N° 1 ET 2 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST - ROUTE D'AUMONT

Le Conseil municipal,

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-67 du 12 novembre 2025 autorisant la conclusion des marchés publics relatifs à l'aménagement de l'entrée Est – Route d'Aumont ;

Vu les marchés notifiés en date du 15 décembre 2025 aux entreprises :

- MARQUET SAS - Lot 1 : Réseaux Génie Civil
- MARQUET SAS - Lot 2 : Terrassements voiries et aménagements de services
- IDVERDE - Lot 3 : Aménagements Paysagers

Considérant que les conditions prévues aux marchés sont réunies pour procéder à l'affermissement des tranches optionnelles :

1 « Phase opérationnelle 2 - P98-P149 —Alignement droit » et

2 « Phase opérationnelle 3 – P149-P181 – Entrée agglomération » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser l'affermissement des tranches n° 1 et 2 des marchés publics précités :

• Pour le lot n° 1 - RESEAUX GENIE CIVIL, l'entreprise MARQUET SAS pour un montant de :
  - Tranche optionnelle 1 : 78 102.36 € HT
  - Tranche optionnelle 2 : 48 832.00 € HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 048-214801045-20260928-2026_82-DE

• Pour le lot n° 2 - AMENAGEMENTS, l'entreprise MARQUET SAS pour un montant de :
- Tranche optionnelle 1 : 143 339.82 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 157 024.84 € HT

• Pour le lot n° 3 - PLANTATIONS, l'entreprise IDVERDE pour un montant de :
- Tranche optionnelle 1 : 7 220.00 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 8 340.00 € HT

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

- dit que les crédits sont inscrits au budget

POUR :	15	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0

PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le programme de voirie communale est retenu à la contractualisation avec le Département et qu'il a été inscrit au budget 2026 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme de voirie 2026 pour un montant TTC de 45 282.10 €uros soit 37 805.94 €uros H.T. compris honoraires dus à Lozère Ingénierie et indemnisation coordonnateur.

- Sollicite le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 13 461 €uros représentant 50 % de 26 922 €uros comme défini dans les nouveaux dispositifs d'aides aux collectivités.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

POUR :	15	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL

DECIDE

- d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Objet/libellé	Section	Chapitre	Nature	Dépenses - Recettes
Autres matériel et outillage d'incendie et défense civile	**Investissement**	**21**	**D 21568-375**	**+ 850.20**
Terrains aménagés autres que voirie	**Investissement**	**21**	**D 2113-372**	**- 850.20**

POUR :	15	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0

SUBVENTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2026-53 en date du 29 avril 2026. Il propose à l'assemblée d'attribuer au SYNDICAT AUBRAC LOZERIEN la somme de 186 €uros.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 048-214801045-20260928-2026_82-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'octroyer la somme de 186 €uros au SYNDICAT AUBRAC LOZERIEN.

Le solde d'un montant de 214 €uros fera l'objet d'une délibération ultérieure.

POUR :	15	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Isabelle CAZEAUX
Le Secrétaire de séance

Bernard BASTIDE
Maire de Nasbinals

MAIRIE DE NASBINALS LOZERE